

## Déclaration des dirigeants

Paris, le 3 juin 2016

Messieurs André Choulika, Président et Directeur Général de Collectis et David Sourdivé, Administrateur, Directeur Général Délégué et Executive Vice President Corporate Development, déclarent chacun avoir mis en place le 2 juin 2016 un mandat de gestion programmée de cessions d'actions Collectis conformément à la recommandation n° 2010-07 de l'Autorité des Marchés Financiers en date du 3 novembre 2010.

Chacun de ces mandats de gestion porte sur la cession d'un nombre maximal de 40 000 titres directement ou indirectement détenus par le dirigeant concerné.